

DÉCISION DU MAIRE

D.M. N°2024-0266

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA LECTURE PUBLIQUE AUPRES DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

Vu la délibération n°20-05-08 du 25/05/2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa n°26 «de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour une opération inscrite au plan pluriannuel d'investissement ou pour toute animation portée par la commune » ;

La commune sollicite une subvention d'investissement d'aide à l'équipement des bibliothèques organisées en plateforme au sein d'un réseau, auprès du Département de Maine-et-Loire. La subvention est estimée à 11 577,80 €.

DÉCIDE

ARTICLE 1er - De solliciter une subvention au titre de la politique culturelle du Département du Maineet-Loire pour l'aide à l'équipement du service lecture publique, estimée à 11 577,80 €.

ARTICLE 2 - De signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur général des services et le responsable de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

Ampliation sera adressée à Madame le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 11 septembre 2024.

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges